

16 avril 2004

Vol. 17 – N° 16

Sommaire

Dermatose nodulaire contagieuse en Guinée	111
Stomatite vésiculeuse en Bolivie : rapport de suivi n° 3	112
Influenza aviaire hautement pathogène au Canada : rapport de suivi n° 5	113
Fièvre aphteuse en Russie	114

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE EN GUINÉE

(Date du dernier foyer de dermatose nodulaire contagieuse en Guinée signalé précédemment à l'OIE : septembre 2002).

Extrait du rapport mensuel de la Guinée relatif au mois de janvier 2004, reçu du Docteur Daouda Bangoura, chef de division des services vétérinaires, direction nationale de l'élevage, ministère de l'agriculture et de l'élevage, Conakry :

<i>Localisation</i>	<i>Nombre de foyers en janvier 2004</i>
préfecture de Mandiana, sous-préfecture de Niatanina (dans l'est du pays)	1

Nombre total d'animaux dans le foyer :

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
bov	372	2	0	0	0

Note du Service de l'information sanitaire de l'OIE : A ce jour, aucune information n'a été reçue au siège de l'OIE concernant la situation de la dermatose nodulaire contagieuse en Guinée au cours des mois de février, mars et avril 2004.

*
* *

STOMATITE VÉSICULEUSE EN BOLIVIE
Rapport de suivi n° 3

Traduction d'informations reçues le 12 avril 2004 du Docteur Marcelo Lara Godoy, chef national de la santé animale, Service national de santé des plantes et des animaux (SENASAG), Trinidad :

Terme du rapport précédent : 11 mars 2004 (voir *Informations sanitaires*, 17 [11], 78, du 12 mars 2004).

Terme du présent rapport : 12 avril 2004.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
département de Santa Cruz de la Sierra, province de Ñuflo de Chávez, commune de San Ramón (16° 37' 06" S – 62° 28' 24" O)	1 exploitation
département de Santa Cruz de la Sierra, province de Ñuflo de Chávez, commune de San Ramón (16° 32' 09" S – 62° 28' 08" O)	1 exploitation

Depuis le début de l'épizootie, 8 exploitations ont été reconnues infectées, toutes sur la commune de San Ramón.

Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	23	1	0	0	0
equ	3	1	0	0	0

Diagnostic :

- A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic** : Laboratoire de recherche et de diagnostic vétérinaires (LIDIVET⁽¹⁾), à Santa Cruz de la Sierra.
- B. Epreuves diagnostiques réalisées** : épreuve ELISA⁽²⁾ sandwich indirecte.
- C. Agent causal** : virus de la stomatite vésiculeuse de sérotype Indiana.

Epidémiologie :

- A. Source de l'agent / origine de l'infection** : l'épisode est probablement dû à l'introduction d'animaux à partir d'autres régions ou de zones voisines, dans le cadre d'échanges commerciaux basés sur le troc.
- B. Mode de diffusion de la maladie** : chemins communaux.
- C. Autres renseignements épidémiologiques** :
 - il s'agit d'une zone d'élevage familial, avec de nombreux mouvements de bétail ;
 - la région est boisée, avec une forte humidité favorable au développement des insectes hématophages.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- mise en interdit des exploitations atteintes ;
- contrôle des déplacements à l'intérieur du pays ;
- dépistage ;
- zonage.

(1) LIDIVET : *Laboratorio de Investigación y Diagnóstico Veterinario*

(2) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE AU CANADA
Rapport de suivi n° 5

RAPPORT DE SUIVI N° 8 SUR L'INFLUENZA AVIAIRE AU CANADA

Informations reçues le 15 avril 2004 du Docteur Brian Evans, directeur exécutif de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Ottawa :

Terme du rapport précédent : 6 avril 2004 (voir *Informations sanitaires*, **17** [15], 105, du 9 avril 2004).

Terme du présent rapport : 14 avril 2004.

Au 13 avril 2004, un total de 28 exploitations industrielles ont été testées positives pour l'influenza aviaire :

- 13 exploitations à l'intérieur de la « région à haut risque » de 5 km où le premier cas a été diagnostiqué ;
- 5 exploitations dans la « région de surveillance » de 10 km entourant la « région à haut risque » ;
- 10 exploitations à l'extérieur de la « région de surveillance » mais à l'intérieur des limites de la *zone contrôlée* qui a été établie pour contenir l'épizootie.

Ces 28 exploitations industrielles comptaient, au total, 864 833 oiseaux, dont 583 710 ont déjà été éliminés.

Dix (10) élevages de basse-cour ont également été trouvés positifs:

- 6 d'entre eux dans la « région à haut risque » ;
- 4 d'entre eux dans la « région de surveillance ».

Ces 10 petits élevages, comprenant un total de 147 oiseaux, ont été dépeuplés.

Dans le but d'éradiquer la maladie, au total 19 millions d'oiseaux de la *zone contrôlée* devront avoir été soit détruits, soit envoyés à l'abattage. Les oiseaux envoyés à l'abattage – dans des établissements agréés – doivent provenir d'élevages testés négatifs dans les 72 heures précédant l'abattage et être soumis à une inspection fédérale *ante* et *post mortem*. Les produits dérivés destinés à la consommation humaine au Canada peuvent être autorisés à quitter la *zone contrôlée*. Néanmoins ces produits ne devront pénétrer dans aucun établissement de traitement ou de stockage agréé par le gouvernement fédéral ailleurs au Canada. Ils seront clairement identifiés afin de n'être distribués ou vendus qu'à des détaillants, des hôpitaux, des restaurants ou des institutions au Canada.

Les mesures de surveillance, de contrôle et d'éradication se poursuivent.

Des mises à jour régulières sont disponibles sur le site internet de l'ACIA : www.inspection.gc.ca

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE EN RUSSIE

(Date du dernier foyer de fièvre aphteuse en Russie signalé précédemment à l'OIE : avril 2000).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 16 avril 2004 du Docteur Evgueny A. Nepoklonov, directeur du département des services vétérinaires, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Moscou :

Date du rapport : 16 avril 2004.

Date de la première constatation de la maladie : 15 avril 2004.

Date présumée de l'infection primaire : 12 avril 2004.

Foyers :

Localisation	Nombre
région de l'Amour (Amurskaya oblast'), département de Tambovka, village de Sadovoye (dans l'est du pays)	1

Description de l'effectif atteint : vaches laitières âgées de 12 mois.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	141	50	50

Diagnostic :

A. Epreuves diagnostiques réalisées : épreuve immuno-enzymatique.

B. Agent causal : virus de la fièvre aphteuse de type O.

Source de l'agent / origine de l'infection : recherches en cours.

Mesures de lutte :

- mise en interdit de l'exploitation atteinte ;
- contrôle des déplacements à l'intérieur du pays ;
- abattage sanitaire partiel ;
- vaccination ;
- zonage.

*
* *

Toutes les publications de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) sont protégées par un copyright international. La copie, la reproduction, la traduction, l'adaptation ou la publication d'extraits, dans des journaux, des documents, des ouvrages ou des supports électroniques et tous autres supports destinés au public, à des fins d'information, didactiques ou commerciales, requièrent l'obtention préalable d'une autorisation écrite de l'OIE.

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cette publication ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans les articles signés. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.